



MUNICIPALITE  
DE  
DONNELOYE

Donneloye, le 17 mai 2024

**Rue des 3 Fontaines 18  
1407 Donneloye**

Tél. 024/433.19.50  
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général  
de et à  
1407 Donneloye

**Préavis N° 05/2024**

**Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'arborisation et l'aménagement de zones ombragées aux abords des places de jeux de la commune**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité souhaite sous l'impulsion de l'Association Villajoye réaménager les places de jeux villageoises en y plantant des arbres et arbustes afin de créer des zones ombragées.

Le Canton demande aux communes vaudoises d'établir un règlement « Plan énergie et climat communal » appelé PECC visant à la mise en œuvre d'actions pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques dans les communes. Celui-ci verra le jour dans un 2<sup>ème</sup> temps. Ce projet d'arborisation va pleinement dans ce sens et la fourniture des plants sera en grande partie subventionnée.

Le crédit extrabudgétaire de CHF 10'000.00 sera réparti comme suit :

**Répartition des coûts :**

|   |            |                  |
|---|------------|------------------|
| Fourniture de plants<br>(CHF 6'000.00 moins subvention env. CHF 5'000.00) | CHF        | 1'000.00         |
| Plantation  | CHF        | 2'500.00         |
| Aménagement place de jeux à Gossens                                       | CHF        | 1'500.00         |
| Entretien annuel (35h/an sur 4 ans)                                       | CHF        | 4'200.00         |
| Divers et imprévus  | CHF        | <u>800.00</u>    |
| <b>Total</b>  | <b>CHF</b> | <b>10'000.00</b> |

Ce projet sera financé par les liquidités courantes et la charge compensée par la dissolution du Fonds de réserve no 92820. En effet, ce Fonds de réserve

## LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

« affectations diverses » ne correspond pas aux normes comptables qui entreront en vigueur au 01.01.2025. L'utilisation de ce Fonds en 2024 nous permet d'anticiper cette problématique.

### Le Conseil général de Donneloye

**Vu** le préavis municipal No 05/2024 présenté par la Municipalité  
**Entendu** le rapport de la Commission des Finances et Gestion  
**Considérant** que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil Général décide:

#### **d'accepter**

- Un crédit extrabudgétaire de CHF 10'000.00 pour l'arborisation et l'aménagement de zones ombragées aux abords des places de jeux de la commune
- De financer la dépense par les liquidités courantes
- De dissoudre complètement le Fonds de réserve no 92820 « Diverses affectations » de CHF 19'084.79 en compensant la charge et en transférer le solde dans le « Fonds de réserve no 9281 renouvellement et rénovation »

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2024.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

B. Reymondin



La Secrétaire

F. Billaud

